

FICHE PRODUIT
pour acceptation au centre de tri d'ETARES
DECHETS EN MELANGE

I - DEFINITION DU PRODUIT

Déchets en mélange avec un potentiel de valorisation inférieur à celui des déchets en mélanges à fort taux de valorisation.

II - DEFINITION D'ACCEPTATION

A) PRODUITS

Déchets en mélange contenant moins de 90 % en volume de déchets valorisables au titre des produits triés en ligne de tri au moment de la réception (carton, papier/carton, plastique PEBD, bois non traités ...)

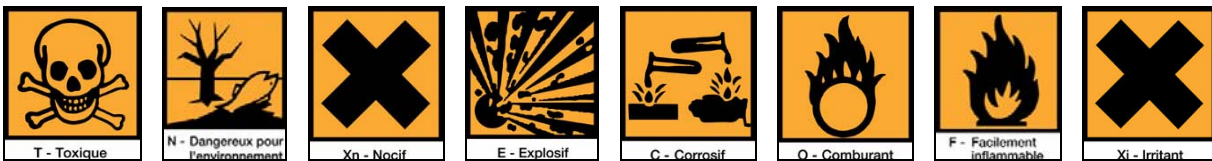
B) DIMENSIONS

Tous formats (hors poussière et encombrant selon l'acceptabilité en centre d'enfouissement de classe 2)

III - DEFINITION DES APPORTS NON CONFORMES

Déchets interdits :

Déchets et produits dangereux/spéciaux (produits et emballages souillés)



- Déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux;
- Déchets d'abattoirs;
- Déchets radioactifs ;
- Déchets liquides, pâteux, pulvérulents même en récipients clos et étanches;
- Déchets contenant de l'amiante;
- Pneumatiques;
- Déchets non admissibles en centre d'enfouissement technique de classe 2 ou en centre d'incinération de déchets ménagers et assimilés à l'exception des déchets d'emballages;
- Déchets fermentescibles et/ou putrescibles ;
- Ordures ménagères de toutes origines à l'exception de celles, non fermentescibles provenant de la collecte sélectives;
- Déchets verts en général ;
- Déchets ou matières contenant des huiles PCB ou PCT;
- Cendre de toute provenance;
- Déchets organiques;
- Déchets ou matières dont la température serait susceptibles d'induire un risque quelconque (incendie, explosion ;...).



Pré-tri à la pelle



Exemples d'apports de cette catégorie